

Délibérations

Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers

Consultation du 18 juillet 2022

Repositionnement sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage 2022 à la suite des recommandations de France Compétences

En décembre 2021, dans le cadre de la nouvelle procédure générale de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, la Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers a été sollicitée afin de se prononcer sur l'ensemble des certifications relevant de son périmètre, et pour lesquelles au moins un contrat d'apprentissage a été signé par une entreprise relevant de la branche professionnelle. La note d'objectivation jointe à la délibération du 17 février 2022 précise les règles et méthodes utilisées par la Commission paritaire pour fixer les NPEC.

Par courrier du 21 avril 2022, il a été demandé à l'ensemble des branches d'Atlas de prendre davantage comme référence pour chacune des certifications concernées, les charges moyennes observées et transmises par France compétences. Ces travaux ont été menés et ont donné lieu à une nouvelle délibération le 20 mai 2022, accompagnée d'une nouvelle note d'objectivation, et conduisant à une baisse globale des coûts estimée à 1,6 % en cas de reconduction à l'identique des embauches de 2021.

Malgré cette baisse, à la suite du Conseil d'administration de France Compétences du 6 juillet 2022, la branche des activités de marchés financiers a reçu des recommandations de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, certaines conduisant à des baisses très significatives des NPEC.

Dans ce cadre, au vu des documents envoyés par France Compétences, la Commission Paritaire valide les principes de repositionnement suivants :

- Si le niveau de prise en charge initial fixé par la branche est inférieur au niveau fixé par la France Compétences : application du NPEC recommandé par France Compétences.
- Si le niveau de prise en charge initial fixé par la branche est supérieur au niveau fixé par France Compétences : application du montant maximum toléré par France Compétences.

Tableau des niveaux de prises en charge décidés par la Commission paritaire de la branche des activités de marchés financiers après recommandations de France Compétences.

Code RNCP	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	NPEC recommandé	NPEC minimum toléré	NPEC maximum toléré	Nouveau positionnement de la Branche suite aux recommandations
RNCP12378	Responsable comptable et financier	8500	7900	3000	8450	8450
RNCP14922	Professions immobilières	9000	7296	3000	7296	7296
RNCP19418	Manager administratif et financier	10500	9000	3000	9300	9300
RNCP21942	Négociateur-conseil en patrimoine immobilier et financier	9500	5210	3000	5210	5210
RNCP21947	Expert en ingénierie informatique	9511	6877	3000	6877	6877
RNCP27377	Manager marketing et développement commercial	9511	9200	3000	9485	9485
RNCP27823	Property manager (Manager en gestion immobilière)	10500	10000	3000	10250	10250
RNCP28184	Manager des entreprises et des organisations	9511	8560	3000	8850	8850
RNCP29485	Diplôme de Toulouse Business School	9511	8839	3000	9500	9500
RNCP29783	Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier (fiche nationale)	9500	8182	3000	8182	8182
RNCP30181	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle (fiche nationale)	9500	9000	3000	9430	9430
RNCP31678	Concepteur développeur d'applications	8300	4635	3000	4635	4635
RNCP31915	Manager d'Affaires	8400	4500	3000	4500	4500
RNCP35125	Manager des ressources humaines	9511	8514	3000	8514	8514
RNCP32073	Chargé d'affaires commerciales et marketing opérationnel	8300	4500	3000	4500	4500
RNCP34126	Informatique (fiche nationale)	10000	8800	3000	9000	9000
RNCP34127	Droit des affaires (fiche nationale)	8600	7950	3000	8500	8500
RNCP34238	Expert en ingénierie patrimoniale	9800	9300	3000	9391	9391
RNCP34338	Expert des marchés et instruments financiers	10500	9000	3000	10300	10300
RNCP34465	Chargé de gestion commerciale	6900	4500	3000	4500	4500
RNCP34498	Expert en ingénierie financière	9500	9000	3000	9300	9300
RNCP34549	Gestion de Patrimoine	10500	9650	3000	9800	9800
RNCP34554	Economie et Finance	9511	8921	3000	9377	9377
RNCP34573	Responsable de clientèle banque finance assurance	7800	6323	3000	6323	6323
RNCP34581	Chargé de marketing et promotion	7100	4500	3000	4500	4500
RNCP34759	EM Normandie – Programme Grande Ecole	9511	9030	3000	9503	9503
RNCP34923	Expert en management immobilier et du patrimoine	10400	9225	3000	9729	9729
RNCP34994	Manager du Développement Commercial	9511	9000	3000	9450	9450
RNCP35007	Expert en analyse financière	10500	8700	3000	9365	9365
RNCP35008	Expert en Audit, contrôle et conseil	10300	8730	3000	9281	9281
RNCP35025	Responsable du marketing et du développement commercial	8500	7290	3000	8000	8000
RNCP35112	Programme Grande Ecole	10400	9900	3000	10219	10219
RNCP35261	Responsable marketing commerce et expérience client	6400	5905	3000	5905	5905
RNCP35442	Conseiller de clientèle bancaire omnicanal	8600	8000	3000	8085	8085
RNCP35538	Conseiller clientèle des particuliers en banque et assurance	7900	6875	3000	6875	6875
RNCP35607	Expert des marchés financiers	10500	8668	3000	9120	9120
RNCP35776	Chargé des affaires immobilières	9500	8666	3000	8924	8924
RNCP35919	Gestion de patrimoine (fiche nationale)	8000	6611	3000	6611	6611
RNCP35930	Programme Grande Ecole	9511	8640	3000	9500	9500
RNCP35991	Comptabilité - contrôle - audit (fiche nationale)	9511	8000	3000	8676	8676
RNCP11541	Manager du développement commercial	9000	8894	3000	8894	8894

Fait à Paris, le 18 juillet 2022

Signatures :

<p>Association française des marchés financiers (AMAFI) Jean-Bernard Laumet</p> 	<p>CFDT Bourse Nathalie Berthet</p> 
<p>CFTC Marchés financiers Loubna Daoudi</p> 	<p>CGC Marchés Financiers Gonzague Guez</p> 
<p>SPI MT Isabelle Fauvel-Longo</p> 	

∞ ○ ∞